

Jean Delisle

TRADUIRE EN PRISON



L'homme, c'est un animal qui torture et qui est torturé.

Aziz NESIN

Si un traducteur doit payer son travail de sa vie ou de sa liberté, c'est que les enjeux de son activité sont parfois plus élevés qu'on ne le croit.

Anthony PYM

D'entrée de jeu, je dois dissiper tout malentendu que risque de provoquer le titre de mon article. Il ne faut pas s'attendre à ce que je livre ici une expérience personnelle de traduction en prison. En fait, je n'ai jamais mis les pieds dans un établissement carcéral. La seule prison que je connais est celle de la langue. Je fais mienne la réflexion de l'écrivain et traducteur québécois Pierre Baillargeon, qui a écrit : « La langue est une prison. La posséder, c'est l'agrandir un peu¹ ». Comme tous traducteurs, écrivains, linguistes ou professeurs, j'essaie de la parfaire le plus possible, puisque c'est mon principal outil de travail. Je garde toujours en mémoire cette observation terrifiante de Colette : « C'est une langue bien difficile que le français. À peine écrit-on depuis quarante-cinq ans qu'on commence à s'en apercevoir. »

Il ne sera donc pas question de moi ici, mais bien de traducteurs et d'intellectuels qui, eux, ont croupi en prison parce qu'ils ont osé exprimer leurs opinions personnelles, afficher leurs convictions religieuses ou dénoncer publiquement un manque de liberté étouffant. Certains d'entre eux, comme nous le verrons, ont payé un lourd tribut pour avoir pris le parti de la défense des droits de l'homme et réclamé la liberté d'expression.

À certaines périodes de leur évolution, des sociétés ou des institutions deviennent des lieux opprimants, où règne un écrasant conformisme idéologique. Le carcan du prêt-à-penser qu'elles imposent d'autorité empêche l'individu d'évoluer à son propre rythme et de remettre en question des « vérités » jugées immuables, que ce soit dans les domaines scientifique, politique, social ou religieux. Les théocraties et les idéologies totalitaires, ce qui revient au même, sont des exemples

de tels carcans. Il est souvent risqué d'exprimer des opinions qui vont à contre-courant de la pensée hégémonique et dominante à une époque donnée et dans une société ou une culture donnée. Plus d'un traducteur en a fait l'expérience en tâchant de repousser les limites du pouvoir-dire en faisant chanceler les bases de l'orthodoxie.

Le titre de mon article, « traduire en prison », cache un double sens. Jusqu'au XIX^e siècle, le mot « traduire » a signifié « transférer d'un lieu à un autre ». Ainsi, « traduire en prison » un criminel voulait dire le « conduire en prison », l'emprisonner. On relève des attestations de cet usage dans l'*Encyclopédie* de Diderot ou dans le *Journal* que le Marquis de Montcalm a tenu durant ses campagnes au Canada de 1756 à 1759. Dans le sens juridique de *citer, déférer*, ce verbe se construit en français moderne avec *devant* ou *en* : « traduire devant un tribunal », « traduire en justice ».

« Traduire en prison » signifie aussi littéralement s'adonner à la traduction en milieu carcéral. Des traducteurs, mais pas seulement des traducteurs, ont choisi cette activité intellectuelle pour meubler les heures de solitude qu'ils égrenaient derrière les barreaux. Les ouvrages qu'ils ont traduits au fond de leur cellule n'ont pas été choisis au hasard, mais revêtaient une signification particulière pour eux, compte tenu de la situation tragique qu'ils vivaient. Les deux sens que recouvre l'expression « traduire en prison », l'un ancien, l'autre contemporain, correspondent aux deux principaux volets de mon exposé. Un troisième volet, « traduction et trahison », s'intercale entre ces deux parties.

Selon les plus récentes statistiques des groupes de défense des droits et libertés, 54 % des citoyens dans le monde vivent dans des pays dont les régimes autoritaires briment la liberté d'expression. Leurs populations, anesthésiées par la propagande et prises en otage par des dirigeants réfractaires à la transparence démocratique, sont privées de leurs libertés civiles ou n'y ont accès que partiellement. Sur la planète, un habitant sur deux n'a pas le droit de parole. Qui réduit-on au silence dans les régimes totalitaires? Les intellectuels et les journalistes, c'est-à-dire ceux qui exercent leur sens critique et diffusent l'information. Depuis quelques années, il faut ajouter Internet, les moteurs de recherche comme Google et les réseaux sociaux comme Twitter ou Facebook. La Chine, la Corée du Nord et l'Iran, pour ne nommer que ces trois pays, appliquent une censure rigoureuse à l'égard de ces nouveaux modes de communication et en restreignent l'accès.

La critique et l'information font peur, car l'une et l'autre ébranlent les pouvoirs établis. Combien d'écrivains, de traducteurs, d'éditeurs, de chercheurs ou de professeurs ont été persécutés, emprisonnés, muselés, exilés ou tués pour avoir défendu des causes avec des mots. « La vie d'une société juste devient impossible si la littérature, et donc la langue, sont emprisonnées² », affirme le Canadien John R. Saul élu à la présidence du PEN club international en 2009. Fondé à Londres en 1921, cet organisme regroupe des écrivains, des essayistes, des historiens, des critiques et des traducteurs; il compte 144 centres dans 102 pays et est présent sur tous les continents. Son Comité des écrivains emprisonnés, créé en 1960, donne une voix aux prisonniers d'opinion ou de conscience. Nombreux sont les traducteurs qui, de tout temps, ont fait l'expérience que traduire n'est pas un acte neutre, que la prise de parole, même d'une parole relayée comme la traduction, peut être lourde de conséquences.

La traduction, au même titre que l'alphabétisation, l'éducation et l'imprimerie, se révèle un puissant moyen de démocratisation et de diffusion des connaissances. Au XVI^e siècle, alors que l'Europe est déchirée par les querelles religieuses, la traduction est au cœur du violent débat qui oppose, d'une part, les partisans d'une démocratisation des écrits bibliques (les réformistes) et, d'autre part, les autorités religieuses (l'Église) alliées aux détenteurs des connaissances (l'Université). L'Église et l'Université sont alors deux puissantes institutions fortement attachées à leurs privilèges et à la tradition. Les autorités religieuses, convaincues d'être les seuls dépositaires de la vérité dite « révélée », se ferment à la critique ou aux remises en question et exercent une censure étroite et souvent brutale. Ce faisant, elles pratiquent un dirigisme moral et dogmatique intransigeant pouvant conduire aux pires excès de violence. S'inscrivant dans le prolongement de l'esprit des Croisades, la Contre-Réforme et l'Inquisition, constituent deux formes de la « guerre sainte » menée par les catholiques. L'invention de l'imprimerie, à la même époque, aura pour effet de décupler la portée du travail des traducteurs. Victor Hugo a écrit : « Avant l'imprimerie, la Réforme n'eût été qu'un schisme; l'imprimerie la fait révolution. » La libération des esprits qui accompagne l'humanisme de la Renaissance ébranle l'ordre établi jusque dans ses fondements. Et qui dit humanisme, dit traduction.

L'enjeu est le suivant : peut-on traduire la Bible en langue vulgaire et la diffuser largement au moyen de l'imprimerie afin que tous les chrétiens puissent la lire directement sans avoir à passer par les prêtres et les évêques, gardiens de l'orthodoxie catholique, les seuls s'estimant compétents pour comprendre, interpréter et expliquer les textes sacrés? Les réformistes répondent d'une seule

voix par l'affirmative, les autorités catholiques par la négative. Dans ce contexte, traduire devient une activité périlleuse, un acte subversif qui exige beaucoup de conviction, de détermination et de courage. Les traducteurs font figure de dissidents. John Wyclif, Martin Luther, Jean Hus sont au nombre des premiers traducteurs réformistes qui ont mené le combat de la liberté d'expression, tandis que Clément Marot et Fray Luis de Leon, ce dernier n'ayant pas quitté le giron de l'Église catholique, ont été victimes de persécutions et emprisonnés pour avoir traduit en langue vulgaire des extraits de la Bible.

Traduits en prison et persécutés

Déjà au XIV^e siècle, les précurseurs de la Réforme, John Wyclif et Jean Hus, ont maille à partir avec les autorités religieuses. Après des études théologiques à Oxford, **John Wyclif** (1320-1384)



s'impose rapidement comme chef du mouvement anticlérical et antipapal, et appelle de ses vœux la réforme de l'Église. Il se prononce également pour la séparation de l'Église et de l'État, condamne la pratique des indulgences, critique la conception de l'Église catholique sur la communion et prêche le retour à la Bible comme source de la foi. Wyclif produit une traduction de la Bible en langue vulgaire. Malgré ses imperfections, sa traduction n'en jette

pas moins les fondements de la langue biblique anglaise et contribue au développement de la prose anglaise. Le traducteur est victime de persécutions tout au long de sa vie et ses écrits sont brûlés sur la place publique. Même mort, il n'a pas trouvé le repos. En effet, 44 ans après son décès, on exhume ses restes sur un ordre du Concile de Constance et on répand ses cendres dans une rivière. Le sort réservé à Jean Hus est plus tragique encore.

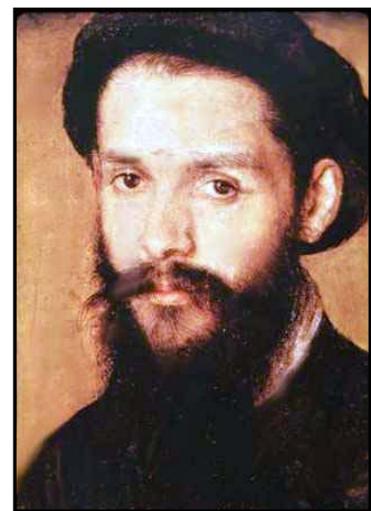
Prêtre, doyen, puis recteur de l'Université de Prague, **Jean Hus** (1369-1415) est un théologien et un prédicateur éloquent qui attire les foules. Il adhère aux thèses de Wyclif et prêche dans la langue du peuple. Ses sermons portent sur ce qu'il considère les erreurs du catholicisme. Il est lui aussi l'auteur d'une traduction de la Bible qui contribue à fixer la langue littéraire tchèque. Il dénonce



avec force les indulgences que Jean XXIII accorde à ceux qui s'engagent dans l'armée qu'il lève pour combattre les souverains refusant de reconnaître son autorité. Excommunié deux fois, notamment pour avoir organisé un autodafé de livres sur les indulgences, Jean Hus est convoqué au Concile de Constance. Bien qu'il soit muni d'un sauf-conduit, il est aussitôt arrêté et emprisonné. Il est accusé d'hérésie, tout comme Wyclif. Dans sa prison, il exhorte par lettres ses disciples à rester fidèles à ses enseignements. Jugé, il refuse de se rétracter et est condamné sur le champ à être brûlé vif. Le supplice a lieu le jour même de sa condamnation, le 6 juillet 1415. Ses cendres sont ensuite jetées dans le Rhin. Ses disciples le considèrent comme un patriote et un martyr de la foi. Avant même la fin du concile, un mouvement de révolte naît en Bohême. Ses partisans, nommés hussites, sont sauvagement réprimés par le nouveau pape Martin V.



Un siècle plus tard, le poète et traducteur **Clément Marot** (1496-1544), gagné aux idées de la Réforme, manifeste une attitude libertaire et ses prises de position lui valent de nombreuses inimitiés et même des haines farouches. Il traduit des auteurs grecs et latins, mais toutes ses traductions, d'inégale valeur, sont éclipsées par sa version des *Psaumes de David*. À deux occasions, Marot fera connaissance avec les prisons royales, dont une fois pour avoir mangé du lard pendant le carême. Chaque fois il est libéré par François I^{er}, dont il est le poète officiel. On lui en veut d'avoir traduit en vers les *Psaumes* de la Bible. L'Église, qui entend garder la main haute sur les textes sacrés, soulève contre lui une tempête religieuse. La Sorbonne juge



que toute traduction des Saintes Écritures en français est entachée d'hérésie. Marot doit fuir à Genève pour échapper aux persécutions. Il y termine auprès de Calvin une nouvelle série de vingt psaumes, révisé les précédents et publie, en 1543, un recueil de *Cinquante Psaumes*, qui connaît un grand retentissement. Il meurt à Turin l'année suivante.



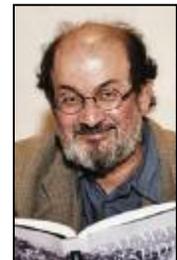
Le moine, poète et traducteur espagnol **Fray Luis de León** (1527-1591) était animé d'un esprit très indépendant et même rebelle. Certains historiens voient en lui un héritier d'Érasme, l'une des grandes figures de l'humanisme au XVI^e siècle. Né dans une famille d'origine juive, Luis de León fait des études de théologie à la prestigieuse Université de Salamanque. Son franc-parler l'amène à s'élever avec véhémence contre la vie relâchée de son ordre, les Augustins. À la demande d'une religieuse, l'humaniste entreprend la traduction en castillan du *Cantique des Cantiques*. Cette traduction restera l'une de ses œuvres majeures. Il participe à la vive controverse qui oppose les Augustins aux Dominicains. À la suite de dénonciations, il est traduit devant le tribunal de l'Inquisition et incarcéré. Les chefs d'accusation retenus contre lui sont nombreux : il a donné la primauté au texte hébreu de l'Ancien Testament et critiqué la Vulgate³, il a traduit le *Cantique des Cantiques*

en langue vulgaire et l'a publié sans les licences requises et, enfin, il est d'ascendance juive et il fréquente des personnalités d'origine juive. Ces accusations tiennent pour une bonne part à de tenaces inimitiés et à d'insidieuses vengeances personnelles. Il passa près de cinq ans en prison. Sa vie aura été marquée par les persécutions que lui inflige l'Inquisition.



Ces quelques exemples de traducteurs victimes de persécutions religieuses remontent à plusieurs siècles et mettent en cause le christianisme. Il serait facile de les multiplier. Encore de nos jours, la vie de certains traducteurs est menacée soit à la suite de condamnation ou de censure religieuse, soit pour des raisons d'ordre politique. Quelques cas récents survenus en Afghanistan, en Azerbaïdjan, en Chine, en Iran, en Iraq, aux Philippines, au Royaume-Uni et en Turquie nous rappellent que traduire expose les traducteurs à bien des risques.

Les violentes réactions survenues à la suite de la publication des *Versets sataniques* (1988) de **Salman Rushdie** ont été très médiatisées. On se souvient que les autorités religieuses musulmanes ont jugé ce roman, en nomination pour le prestigieux Booker Prize, pervers et blasphématoire envers l'Islam et la personne du Prophète. Elles y ont vu une « machine de guerre littéraire contre l'Islam ». Des milliers de musulmans descendent dans les rues en Angleterre, au Pakistan et en Inde pour réclamer que le livre soit interdit et son auteur, châtié. Des exemplaires du livre sont brûlés sur la place publique.



Les cris des protestataires sont entendus. Le 14 février 1989, le guide spirituel de la Révolution islamique et du monde chiite iranien, l'ayatollah Khomeiny, émet une fatwa et demande aux musulmans d'exécuter l'écrivain britannique. On promet une récompense correspondant à 21 500 dollars américains à tout Iranien qui liquidera Rushdie, ce montant étant ramené à 7500 dollars, si l'assassin est d'une autre nationalité. Huit ans plus tard, une fondation iranienne portera la récompense à 2,5 millions de dollars. L'inique fatwa de Khomeiny a forcé Rushdie, désormais considéré comme un « renégat de la religion », à entrer dans la clandestinité. Tous les pays musulmans et certains États à majorité musulmane de l'Inde ont banni son livre. Salman Rushdie a néanmoins pu compter sur

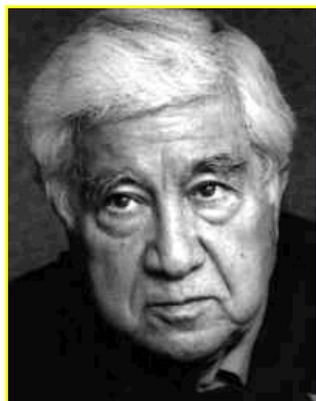


l'appui d'intellectuels éclairés. En 1993, l'Égyptien Naguib Mahfouz, lauréat du Prix Nobel, le Marocain Tahar Ben Jelloun et une centaine d'autres écrivains et intellectuels d'une douzaine de pays musulmans prennent publiquement la défense de Salman Rushdie au nom de la liberté d'expression⁴. La fatwa contre l'écrivain n'a pas encore été levée. Ce qui nous intéresse ici c'est le sort réservé à ses traducteurs.



Le traducteur japonais **Hitoshi Igarashi**, 44 ans, a été tué de plusieurs coups de couteau le 12 juillet 1991 devant la porte de son bureau à l'Université Tsukuba, située au nord-est de Tokyo, l'unique motif de ce meurtre étant la traduction du roman de Rushdie. Le professeur Igarashi travaillait pourtant au rapprochement des cultures et à une meilleure compréhension entre les peuples, comme en font foi ses deux ouvrages *La Renaissance islamique* et *Médecine et sagesse de l'Orient*. Pour sa part, le traducteur italien **Ettore Capriolo**, alors âgé de 61 ans, avait survécu, neuf jours plus tôt, à un attentat similaire à l'arme blanche dans son appartement de Milan. Son assaillant était Iranien⁵.

La traduction des *Versets sataniques* montre à quel point le sort d'un traducteur est lié à celui de l'auteur qu'il réincarne dans une autre langue. Jamais n'a été aussi vraie l'observation de l'écrivain et traducteur russe Vassili Trediakovski : « Du traducteur et de l'auteur, dit-il, il n'y a que le nom qui diffère⁶ ». Dominique Grandmont a exprimé un point de vue identique : « Traduire, note-t-il, c'est écrire sous le nom d'un autre au risque d'être méconnu. Mais c'est finir par mettre son nom sur un autre au risque d'être confondu avec lui⁷. » C'est exactement ce qui est arrivé aux traducteurs de Rushdie qui ont subi les contrecoups de la fatwa lancée contre lui.



Il en a été de même pour l'écrivain satirique turc **Aziz Nesin** (1915-1995), qui a fait plusieurs séjours en prison pour délit d'opinion. Les services de sécurité turcs le surveillaient étroitement en raison de son militantisme athée, de son franc-parler et de ses prises de position en matière de politique nationale. Nesin a été rédacteur de plusieurs périodiques satiriques à tendance socialiste. Toute sa vie, il a lutté contre l'ignorance et l'intégrisme. Il s'est fait le champion de la liberté

d'expression et a revendiqué le droit de critiquer l'islam. Ses livres dénoncent les bureaucrates et les injustices sociales ainsi que l'oppression et les brutalités dont sont victimes les citoyens turcs. Il semble avoir été le seul auteur turc à vivre de sa plume. Ses livres ont été traduits dans plus de trente langues. Tout ce que lui rapportent ses publications va à la fondation qui porte son nom et qui vient en aide aux enfants démunis.

Il lui a fallu une bonne dose d'audace pour entreprendre en 1990 une traduction du roman très controversé de Salman Rushdie. Téméraire ou provocateur, il rend publique l'annonce de son projet en 1993, sachant pertinemment que l'importation et la distribution des *Versets sataniques* en Turquie sont strictement interdites depuis 1989. Qui plus est, Aziz Nesin n'avait obtenu ni l'accord de l'auteur ni les droits de traduction de l'éditeur. Après l'annonce de son projet de traduction, de nombreuses menaces de mort lui sont adressées. Un journal iranien réclame même que la fatwa lancée contre Rushdie s'applique aussi à Nesin, s'il persiste dans ses intentions de publier une version turque du roman.

Un homme d'affaires du nom de Mehmet Ali Sadoglu offrit l'équivalent de 250 000 dollars américains à quiconque réussirait à assassiner Aziz Nesin. Celui-ci était devenu une cible des fondamentalistes de son pays. Il a été au centre des tragiques incidents de Sivas, en Anatolie, où 37 personnes, dont plusieurs écrivains, ont péri le 2 juillet 1993 dans l'incendie d'un hôtel allumé par des intégristes qui voulaient s'en prendre à lui. Les manifestants protestaient contre les propos critiques sur le Coran que Aziz Nesin avait tenus lors d'un congrès organisé dans cette ville, en scandant « mort aux infidèles » et en réclamant l'application de la charia. Au moment de sa mort, l'auteur-traducteur préparait un rassemblement qui devait se tenir à Istanbul en 1996 contre l'intégrisme religieux.

Aux Philippines, le linguiste américain et traducteur de la Bible **Charles Walton**, alors âgé de 60 ans, est kidnappé en 1993 par des villageois qui le livrent au groupe intégriste Abu Sayyaf évoluant dans la mouvance d'Al-Qaida. Se considérant comme des combattants du djihad, les membres de ce groupe terroriste commettent des crimes idéologiques, multiplient les affrontements interraciaux et ciblent tout particulièrement les étrangers et les chrétiens. Ils ont bombardé un aéroport, plusieurs églises catholiques, une librairie chrétienne et kidnappé des religieuses espagnoles et un prêtre. Dans ce sport d'équipe qu'est la vie en société,



les intégristes manquent d'esprit d'équipe en refusant d'intégrer le pluralisme à leurs valeurs.

Le missionnaire Charles Walton travaillait aux Philippines depuis vingt ans; il y effectuait des recherches en linguistique pour le compte du Summer Institute of Linguistics, établi au Texas. Au moment de son enlèvement sur l'île de Pangutaran, près de Jolo, il est engagé dans un projet de traduction de la Bible dans divers dialectes locaux. Ses ravisseurs le détiennent pendant trois semaines avant de le relâcher à la suite de l'intervention du président philippin Fidel Ramos et de diplomates libyens. En 2009, seize ans après les faits, l'auteur du kidnapping, Abdul Basir Latip, activement recherché par les services américains, est arrêté à Manille⁸ et jugé.

En 2007, en Afghanistan, **Ahmed Ghous Zalmi**, alors porte-parole du procureur général, apporte dans une mosquée de Kabul une traduction du Coran. Cette traduction anonyme en langue dari, dialecte persan parlé en Afghanistan, est l'œuvre d'un Iranien vivant aux Etats-Unis et diffusée sur Internet⁹. Les personnes présentes à la mosquée jugent la traduction excellente. Un religieux très respecté procède à une vérification minutieuse de sa fidélité et confirme par lettre son exactitude. Il estime, en outre, que la traduction peut être diffusée. On demande donc à Ahmed Zalmi d'user de son influence et de ses relations pour la faire reproduire. L'éditeur Mohammad Ateef Noori accepte d'en imprimer mille exemplaires.



Ahmed Ghous Zalmi, à gauche.

Sitôt sortie des presses, la traduction soulève la colère de groupes intégristes, de parlementaires et de membres de la hiérarchie religieuse qui réclament à hauts cris une « punition exemplaire » pour tous ceux qui ont participé à la diffusion de cette version du Coran. Pourquoi?

Parce qu'on a omis de reproduire en regard le texte arabe original, ce qui laisse entendre que cette version remplace l'original. Aucune loi afghane pourtant n'interdit de publier le Coran sans l'accompagner de l'original. Mais lorsque rien n'est prévu dans la loi, les tribunaux sont libres d'appliquer la loi canonique de l'islam, la charia. Ahmed Zalmai est condamné à vingt ans de prison et son éditeur à cinq ans. En février 2009, la Cour d'appel afghane a maintenu ces verdicts.

Toute attitude fondamentaliste, qu'elle soit d'inspiration chrétienne, musulmane ou autre, a un côté excessif et un caractère profondément inhumain. Le fait que Zalmai ait été antérieurement journaliste et président de l'Association nationale des journalistes afghans a-t-il joué en sa défaveur? A-t-on voulu le réduire au silence? Est-ce un motif inavoué de la sévérité de sa peine? Quoi qu'il en soit, cette condamnation soulève l'indignation. À Washington, le président fondateur de l'Institut des affaires d'ordre religieux et public, organisme sans but lucratif qui défend la liberté de religion dans le monde, a déclaré : « En vertu du droit universel à la libre expression de sa religion et même de la Constitution afghane, affirme Joseph K. Grieboski, ces hommes [Zalmai et Noori] n'ont violé aucune loi en traduisant le Coran comme ils l'ont fait. Ce genre de querelles sur les pratiques religieuses et la théologie doivent demeurer dans le domaine des convictions religieuses, sans que l'État ou les tribunaux aient à intervenir ou à rendre des verdicts¹⁰. » Il a demandé aux autorités afghanes de retirer les accusations.

En Iran, le musulman **Mehdi Debadj** se converti au protestantisme à la fin des années 1960 et entreprend de traduire la Bible, tout en poursuivant une carrière de professeur. L'attitude des autorités iraniennes à l'égard des religions autres que l'islam est ambiguë. Les seules religions tolérées par la Constitution du pays sont le christianisme, le judaïsme et une religion préislamique encore professée de nos jours par les parsis, le zoroastrisme. En théorie, ces communautés, peu nombreuses, disposent de représentants au Parlement et sont autorisées en vertu de la loi à pratiquer leur culte, à éduquer leurs enfants dans leurs croyances et à avoir leurs propres écoles. En pratique, ces groupes font face à mille et une tracasseries administratives et à diverses formes de harcèlement de la part des autorités. Ainsi, les catholiques chaldéens ont perdu leur statut de minorité religieuse reconnue, ce qui a eu pour conséquence de les priver du droit d'imprimer la Bible, de construire des chapelles et d'organiser des activités caritatives. Les membres de l'Église presbytérienne ont subi le même sort. Une forte discrimination envers les minorités religieuses s'est instaurée en Iran depuis l'avènement de la République islamique.

Mehdi Debadj est arrêté en 1983 en raison de ses croyances religieuses. Relâché peu de

temps après, moyennant le versement d'une caution par son Église, il fut arrêté de nouveau. On l'a torturé pour qu'il abjure et renonce à ses activités religieuses. Durant ses dix années de détention, on le transfère constamment d'une prison à une autre. Dans celle de Sari, il est gardé dans un cachot sans lumière d'à peine un mètre carré. Pendant tout ce temps, il est resté sans nouvelles de sa femme et de ses enfants. Ce ministre des Assemblées de Dieu¹¹ est détenu sans qu'aucune accusation précise ne soit portée contre lui. Il subit finalement son procès en 1993 et est condamné à mort pour « crime d'apostasie » et « espionnage religieux ». Grâce au battage médiatique entourant sa condamnation et aux pressions internationales, en particulier des gouvernements français et américain, le traducteur est remis en liberté. Mais sa liberté est de courte durée : le 5 juillet 1994, on retrouve son cadavre dans une forêt près de Téhéran. Mehdi Debadj, coupable d'avoir changé de religion et d'avoir traduit la Bible, est une autre victime de l'intolérance religieuse. Son nom s'est ajouté à la longue liste d'assassinats perpétrés par le régime islamique iranien. L'ancien premier ministre de l'Iran, proche de l'ayatollah Khomeiny, Mir Hossein Moussavi, avait fondé beaucoup d'espoir dans la Révolution de 1979. Trente ans plus tard, il n'y croit plus. Désillusionné, il affirme : « la dictature au nom de la religion est la pire des dictatures¹². »

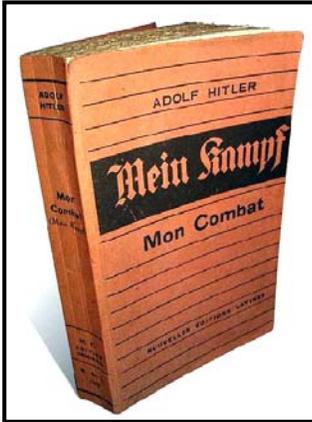


La censure politique n'est pas moins tolérante ni moins clémentine envers les traducteurs. En Chine, le moine tibétain **Ngawang Phulchung**, entré au monastère de Drepung en 1984, consacre toutes ses énergies à la lutte tibétaine pour la reconnaissance des droits politiques et religieux. En 1987, avec vingt autres moines, il organise une manifestation pacifique dans le centre de Lhassa et réclame le respect

des droits humains, la liberté religieuse et l'autodétermination des Tibétains. Les autorités chinoises répriment violemment les manifestants. Phulchung est détenu pendant quatre mois, puis libéré. En avril 1989, il est de nouveau arrêté avec trois autres moines et accusé cette fois d'avoir produit des tracts politiques, d'avoir propagé de la « littérature réactionnaire » et d'être « un espion à la solde de l'ennemi ». Parmi les documents diffusés, figure une traduction



complète de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*¹³. Tous les détenus sont soumis à la torture et subissent les sévices des gardiens de prison. Le leader du groupe, Ngawang Phulchung, est particulièrement maltraité. Il écope de 19 ans de prison et de cinq ans de privation de ses droits politiques. Il est finalement libéré en octobre 2007 dans un état de santé précaire en raison des tortures subies pendant toutes ses années de détention. Voilà ce qu'il lui en coûté pour avoir traduit et diffusé la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

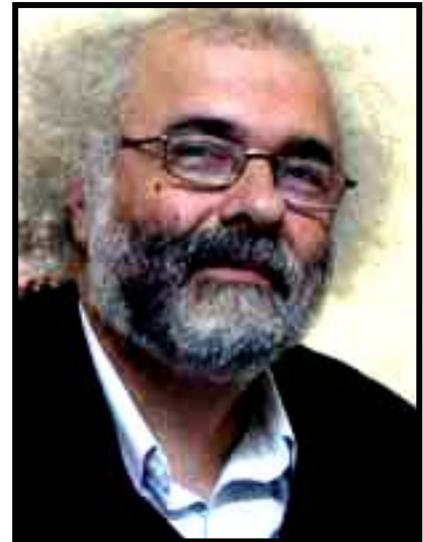


En Azerbaïdjan, le journaliste-traducteur **Avez Zeinally** est accusé en 2007 en vertu du Code criminel d'« incitation à la haine religieuse, nationale et raciale ». Son crime : avoir traduit en azéri *Mon combat* d'Adolf Hitler. Le tribunal lui interdit de quitter Baku et le condamne à deux ans de « travail réparateur », c'est-à-dire à verser au gouvernement 20 % de son salaire. Cette condamnation va à l'encontre du droit fondamental à l'information. Traduire un auteur n'implique pas que l'on adhère forcément à ses idées. Le messager peut-il être tenu responsable de la teneur du message? Ce traducteur et ceux de Rushdie l'ont été.

En janvier 2008, les services secrets iraniens arrêtent à Téhéran l'écrivain, traducteur et leader du groupe Étudiants pour la liberté et l'égalité, **Amin Ghaza'ee**, ainsi que quatorze autres militants. La police confisque son ordinateur et tous ses documents et le garde en isolement cellulaire à la prison d'Evin, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui. Au bout de deux mois, on le libère sous caution. Amin Ghaza'ee s'est fait connaître par la publication en ligne de nombreux articles sur l'orientation sexuelle. Il est aussi rédacteur en chef du journal électronique *ArtCult* et l'auteur de la traduction en farsi de plusieurs ouvrages frappés d'interdiction, dont *Gender Trouble* (Judith Butler), *Seduction* (Jean Baudrillard) et *Cyborg Manifesto* (Donna Haraway). Toutes ces traductions sont publiées sur Internet ou en Europe par un éditeur iranien¹⁴. Le cas d'Amin Ghaza'ee est particulier, car il a toujours refusé de soumettre ses œuvres aux censeurs de la République islamique pour approbation. Les autres étudiants arrêtés et emprisonnés en même temps que lui ont été condamnés à la peine capitale. Amin Ghaza'ee se terre à Téhéran ou ailleurs. S'il est capturé, le même verdict sera rendu contre lui.



Au cours des quarante dernières années, l'éditeur et traducteur **Ragip Zarakolu** a été victime de harcèlement systématique de la part des autorités turques. Dès l'arrivée au pouvoir de la junte militaire en 1971, il est condamné à trois ans de prison comme beaucoup d'autres écrivains qu'on accuse d'avoir publié des écrits subversifs. À sa libération, il réitère son intention de poursuivre sa lutte en faveur de la liberté de pensée et de l'instauration en Turquie d'une attitude de respect à l'égard des cultures minoritaires et de la diversité d'opinions. Ses écrits sont frappés d'interdiction, car il critique ouvertement le régime au pouvoir. En 1977, Ragip Zarakolu fonde avec sa femme à Istanbul une maison d'édition qui se fait une spécialité de publier des ouvrages rédigés ou traduits par des prisonniers politiques¹⁵. Des extrémistes de droite y font exploser une bombe incendiaire en 1995 et forcent l'éditeur à trouver refuge dans un sous-sol.



La publication de traductions qui dérangent vaut à l'éditeur plusieurs procès, condamnations et amendes. En 2003, il est poursuivi pour avoir publié la traduction de l'ouvrage *Le régime du 12 septembre en procès*, dont l'auteur est un professeur de l'Université d'Hanovre, Gazi Çağlar. Il s'en tire par un acquittement. En 2005, il est de nouveau inculpé pour avoir traduit et publié l'ouvrage de George Jerjian, *The Truth Will Set Us Free. Turkish-Armenian Re-Conciliation*. L'auteur britannique y relate le massacre d'un million et demi d'Arméniens par les forces ottomanes au cours de la Première Guerre mondiale. Zarakolu risquait jusqu'à sept ans et demi de prison pour avoir « dénigré l'armée turque », « diffamé les institutions de la République turque » et « insulté la mémoire d'Ataturk ». Mais le juge le condamne à cinq mois de prison ou à payer une amende. L'éditeur est une fois de plus poursuivi pour la publication de la traduction turque du livre du professeur Dora Sakayan¹⁶, *An Armenian Doctor in Turkey. G. Hatcherian : My Smyrna Ordeal in 1922*, paru à Montréal en 1997¹⁷. Ragip Zarakolu était passible cette fois d'une peine maximale de trois ans de prison. Mais en 2007, il est acquitté à la

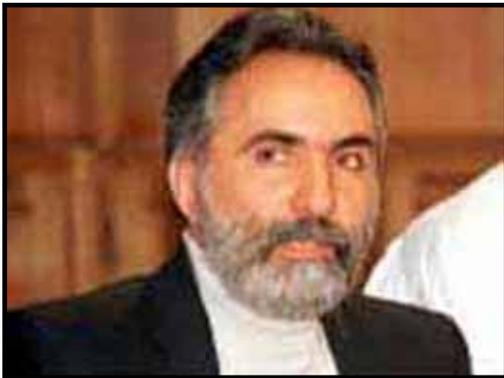


suite du témoignage du traducteur turc, **Attila Tuygan** qui, témoignant pour la défense, assume, en tant que traducteur, l'entière responsabilité de cette publication. Son procès devait s'ouvrir à l'été 2009. Il risque d'être un autre messenger injustement accusé.

Toute sa vie, le militant Ragip Zarakolu a défié la censure turque de l'intérieur du pays et a combattu avec acharnement pour faire triompher la liberté d'expression et les droits des minorités. Malgré la prison, la confiscation de ses biens, la destruction de ses livres et les lourdes amendes qui lui ont été imposées, il n'a jamais baissé les bras. Sa ténacité lui a valu de nombreux prix nationaux et internationaux d'organismes voués à la défense de la liberté d'expression. Les traductions controversées qu'il a osé faire paraître ont brisé le silence que les autorités turques cherchaient à maintenir autour de faits historiques qui, selon elles, ternissent l'image nationale. C'est au nom de la démocratie et du droit à l'information qu'il a publié ces traductions et pour donner une voix aux prisonniers politiques.

Sa femme, **Ayşe Nur Zarakolu**, décédée en 2002, elle aussi journaliste et traductrice, a connu la prison pour avoir mené le même combat que son mari et défendu le même idéal de justice et de liberté.

Un cas similaire existe en Iran. Le traducteur et journaliste **Khalil Rostamkhani** et sa femme **Roshanak Daryoush**, elle aussi traductrice, fondent en 1984 un service de traduction à Téhéran. Leurs clients sont des services gouvernementaux, des multinationales, des ambassades et des journalistes. Rostamkhani est emprisonné pour la première fois en 1990 pour appartenance à une



organisation communiste. Il est libéré après deux ans de détention. En 1999, il fait paraître sa traduction du premier roman de Vladimir Nabokov, *Mashenka*. Du même auteur, il traduit *Invitation au supplice* (1938). Ce choix n'est pas innocent. Dans un régime totalitaire, que l'on devine être l'Union Soviétique, mais qui peut tout aussi bien être l'Iran, le protagoniste attend en prison d'être exécuté. Rostamkhani traduit également d'Isabel

Allende, *Eva Luna*, dont le thème principal est l'inégalité des sexes et la situation de la femme dans une société dominée par les hommes. Il traduit, enfin, le numéro spécial de la revue *Monthly Review*¹⁸ consacré au capitalisme.

En mai 2000, les autorités iraniennes l'arrêtent et l'accusent d'avoir organisé à Berlin une

conférence sur le thème « L’Iran après les élections », à laquelle participent des militants iraniens en exil et où sont discutées et critiquées les réformes politiques et sociales du pays. Il est libéré sous caution, mais dès janvier 2001, il est de nouveau inculpé et condamné par la Cour révolutionnaire à une peine de réclusion de neuf ans. Aux yeux des autorités iraniennes, cette conférence visait le renversement du régime islamique du pays et « présentait un danger pour la sécurité national ». Le traducteur porte la cause en appel, mais la Cour suprême la maintient et réduit sa peine à huit ans. Le PEN club international considère que Khalil Rostamkhani est un prisonnier politique détenu uniquement parce qu’il a voulu exercer son droit à la liberté d’expression et d’association. Dans sa cellule à la prison de Saveh, au sud de Téhéran, Khalil Rostamkhani compose un poème intitulé *Cause et effet*, le 4 mars 2002, dans lequel il ironise sur l’injustice dont il est victime et sur le caractère arbitraire et disproportionné de sa peine¹⁹.

Sa femme vit en Allemagne depuis 2000. Elle n’est pas rentrée en Iran à la fin de la conférence de Berlin, où elle a servi d’interprète et à laquelle son mari n’a même pas assisté. Elle est atteinte d’une tumeur incurable au cerveau et sa maladie est aggravée par le stress que lui cause l’emprisonnement de son mari. Elle a traduit en persan plusieurs écrivains allemands, dont Gunther Grass, Mannes Sperber et Leon Feuchtwanger.

Le traducteur et interprète iranien à l’ambassade d’Allemagne, **Akbar Ganji**, a aussi participé à la conférence de Berlin et a connu le même sort que Khalil Rostamkhani. Accusé de « faire la guerre à Dieu » et d’« avoir mis en danger la sécurité de l’État iranien », il est condamné à dix ans de prison et, en plus, à cinq ans d’exil intérieur. Jugeant ces condamnations totalement injustes et inacceptables, l’Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) a publié un communiqué, à Genève, le 25 janvier 2001. En voici un extrait :

AIIC believes it is unacceptable that a professional interpreter, translator, or any similar professional whose services have been retained for a conference should suffer persecution because of the views expressed by delegates or others. This is tantamount to punishing the messenger. As an intermediary working to facilitate communication among persons who do not speak the same language, interpreters must strike a neutral stance in order to carry out their function. [...] Punishing interpreters for what they have heard and helped others to communicate—and have sworn not to divulge—runs counter to greater understanding among peoples and to basic human rights²⁰.

À Istanbul, les deux traductrices copropriétaires des Éditions Güncel, **Nermin Acar** et **Aysel Aktas** ont eu plus de chance. Le roman d'Alina Reyes, *Lilith* (1999), qu'elles venaient de traduire et de publier leur a valu des accusations d'« atteinte à la moralité publique » et un ordre de confiscation des exemplaires imprimés. Le tribunal a laissé tomber les accusations sur la foi d'un rapport d'expert attestant que le livre ne renferme aucun élément de nature criminelle et que, par conséquent, il n'y a pas matière à poursuite²¹.

En Iraq, le simple fait de traduire un article de presse critique à l'égard du président du pays a valu au rédacteur en chef de l'hebdomadaire indépendant *Hawlati*, **Abid Aref**, d'être arrêté, jugé et condamné. Le président Jalal Talibani l'a poursuivi au criminel pour diffamation. Abid Aref a traduit et reproduit, le 13 janvier 2008, un rapport américain très critique envers plusieurs personnalités kurdes, dont le chef de l'État irakien. L'auteur de ce rapport était un chercheur américain. En septembre, un juge a imposé à Abid Aref une amende de trois millions de dinars (environ 2500 \$ US) et de dix millions de dinars (environ 8400 \$ US) à son journal. Le journaliste traducteur a interjeté appel.



Traduction et trahison

Le traducteur a la réputation d'être un traître. L'infamant dicton italien, *traduttore, traditore*, condamne sans appel tous les traducteurs réputés incapables d'atteindre l'idéal de fidélité absolu au texte original qu'on attend d'eux. Par nature, la traduction serait déformante, dénaturante. Ce point de vue, discutable, alimente depuis toujours les débats sur la qualité des traductions. Il n'y a pas lieu, cependant, d'épiloguer sur ce sujet ici. Le mot « trahison » peut aussi s'entendre au sens criminel du terme et non plus au sens figuré. Ce n'est plus un texte que l'on trahit alors, mais son pays, sa patrie *au moyen de* traductions. Le traducteur reste un passeur, mais passe à l'ennemi, pour ainsi dire. Parfois, les accusations de trahison sont sans fondement et ne sont que prétextes pour réduire au silence des traducteurs militants. Parfois, elles reposent sur des preuves irréfutables et accablantes. Les quatre cas décrits ci-dessous sont survenus en Chine, en Indonésie, au Koweït et aux États-Unis. On jugera de la validité des accusations et de la gravité de la trahison.

Abdulghani Memetemin est écrivain, professeur et traducteur dans la province autonome ouïghoure de Xinjiang. En juillet 2002, il est arrêté par la police chinoise et emprisonné pour avoir,



« transmis à l'étranger des secrets d'État ». Depuis 1999, le prévenu avait volontairement communiqué des informations à un centre de renseignements établi dans l'est du Turkistan et servant de base à des indépendantistes ouïghours exilés en Allemagne et luttant pour la défense des droits de l'homme. Bien que ce groupe n'ait jamais prôné la violence, la Chine le considère comme une organisation terroriste. En juin 2003,

Abdulghani Memetemin est condamné à neuf ans de prison. Les chefs d'accusation incluent la traduction chinoise d'articles ouïghours sur les affaires de l'État, l'acheminement de discours officiels au centre de renseignements au Turkistan, ce qui est formellement interdit, et la rédaction de rapports sur la situation en Chine. Lors de son procès, l'accusé n'a eu droit à aucun conseiller juridique. Depuis sa détention, il n'a pas vu sa femme ni ses enfants et il est soumis à la torture.

Ce cas n'est pas unique dans les annales de la traduction. **Filomeno Da Silva Ferreira** a été accusée de trahison pour avoir traduit des articles de journaux portugais traitant du Timor oriental, ancienne colonie portugaise annexée unilatéralement par l'Indonésie en 1976. La traductrice a par la suite été acquittée de ce chef d'accusation par un tribunal indonésien, mais elle a été inculpée d'avoir « conspiré pour commettre un acte de trahison ». Pour ce crime, elle a passé cinq ans et huit mois en prison.

Lorsque le président Saddam Hussein envahit et annexe le Koweït en 1990, les Irakiens contraignent une jeune journaliste-étudiante, **Belqiss Hafez Fadhel**, à travailler au journal *Al-Nida*, organe du ministère de l'Information. Sa tâche consiste à faire des traductions. Après la libération du Koweït, qui suit de peu son entrée en fonction, la traductrice est arrêtée et accusée d'avoir collaboré avec les Irakiens durant l'occupation du pays. Elle est jugée devant une cour martiale qui fait fi de toutes les règles du droit international et est soumise à la torture durant les séances d'interrogatoire. Le procureur de la défense tente de faire valoir que Belqiss Hafez Fadhel avait été forcée de travailler au journal irakien, mais en vain. Le 16 juin 1991, avec quatre autres journalistes accusés du même crime, elle est condamnée à mort pour trahison. À la suite des vives protestations que cette condamnation démesurément sévère soulève à l'échelle internationale, la peine est commuée en prison à vie.



Aux États-Unis, un traducteur de la CIA, **Larry Wu-tai Chin** (1918-1986), avait pour tâche d'écouter des émissions de radio en provenance de la Chine et d'en faire la traduction. Dans l'exercice de ses fonctions, il avait accès à de nombreux documents officiels, y compris des rapports ultraconfidentiels émanant de la Maison Blanche ou provenant d'agences gouvernementales. En réalité, ce traducteur était une taupe. Démasqué dans les années 1980, il a été reconnu coupable d'espionnage. Pendant une quarantaine d'années, il a transmis des renseignements secrets à son pays d'origine. Grâce à

lui, les dirigeants communistes ont su que le gouvernement américain souhaitait rétablir des relations diplomatiques avec la Chine, deux ans avant la visite historique du président Nixon à Beijing. Ce traducteur-espion a infléchi le cours de l'histoire. Incarcéré dans une prison de Virginie, il s'est suicidé dans sa cellule en s'asphyxiant au moyen d'un sac de plastique²².

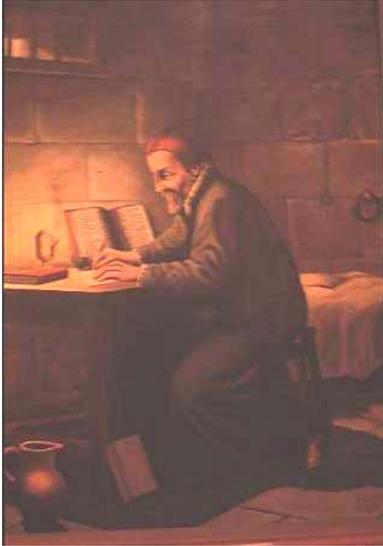
Traduire en prison

La solitude carcérale est propice à la traduction. Des traducteurs, condamnés à passer de longues années entre les quatre murs d'une cellule ont continué à pratiquer leur art. Travail solitaire par excellence, la traduction leur procurait sans doute un moyen d'évasion.



William Tyndale (1494-1536), l'un des plus grands traducteurs anglais de la Bible, fut victime des luttes d'allégeance religieuse entre catholiques et anglicans au XVI^e siècle. Ce diplômé d'Oxford connaît sept langues, dont l'hébreu et le grec, ce qui n'est pas courant à l'époque. Il commence à traduire le Nouveau Testament à partir du grec vers 1523, mais, craignant pour sa sécurité, il se rend poursuivre son travail en Allemagne, où il rencontre Luther. À Londres, il voit des gens emprisonnés et mis à mort pour avoir lu ou eu en leur possession des écrits du réformateur allemand. Il n'ignore pas qu'une traduction anglaise de la Bible connaîtrait le même sort que les livres de Luther. Il n'a pas tort : la traduction anglaise de son Nouveau Testament imprimée à Cologne en 1525 est frappée d'interdiction avant même la fin de son impression. Un évêque a déclaré y avoir relevé 3000 erreurs. L'Église fait

acheter tous les exemplaires pour qu'ils ne tombent pas entre les mains du peuple. Toute personne prise en possession d'un exemplaire de cette traduction est excommuniée.

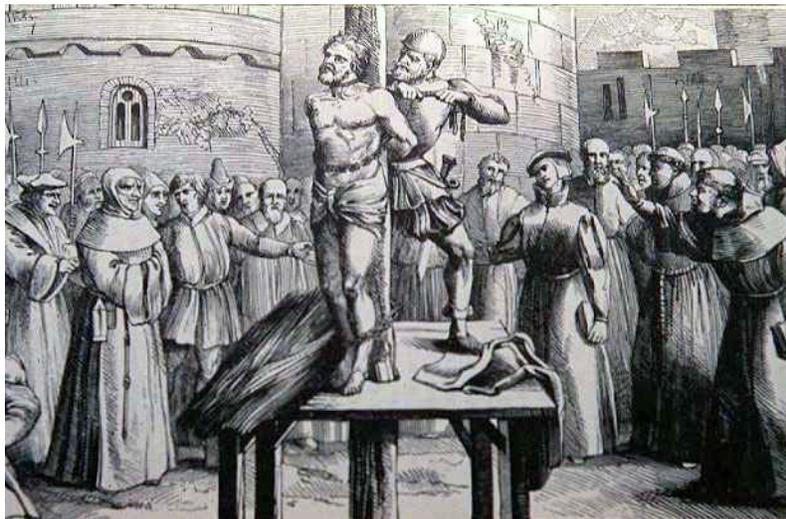


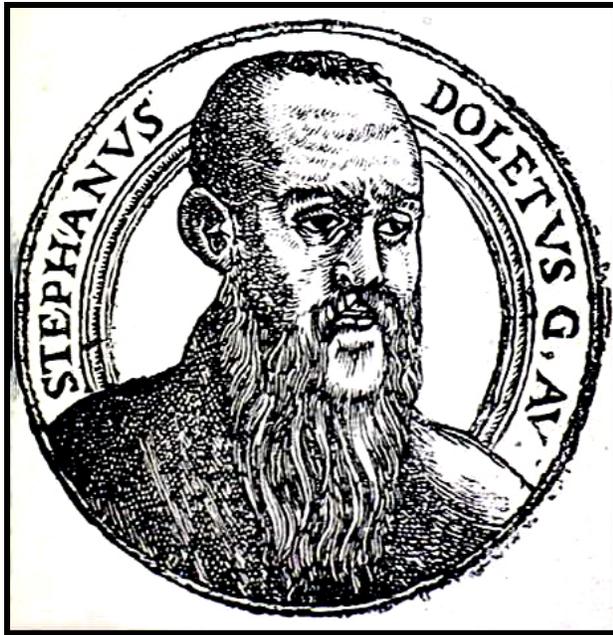
Réfugié à Anvers, Tyndale fait imprimer son Nouveau Testament à trois mille exemplaires dans une édition de petit format.

Dissimulés dans des caisses, des barils, des balles de coton, des sacs de farine, les « dangereux » volumes passent clandestinement en Angleterre. Tyndale n'en continue pas moins son oeuvre en traduisant le Pentateuque à partir de l'hébreu.

Constamment pourchassé par ses nombreux ennemis, il est trahi par un ami et emprisonné au Château de Vilvoorde, à 8 km de Bruxelles. Sa captivité dure un an et demi. Dans une lettre adressée aux autorités, le traducteur demande des vêtements chauds, une lampe, une Bible hébraïque ainsi qu'une grammaire

et un dictionnaire d'hébreu pour parfaire sa connaissance de cette langue et entreprendre la traduction de l'Ancien Testament. Condamné à mort par Henri VIII, William Tyndale est étranglé, puis brûlé, le 6 octobre 1536. Il est loin d'être le seul traducteur à avoir fait de la traduction une occupation carcérale.





Qui n'a jamais entendu parler d'**Étienne Dolet** (1508-1546), ce martyr de la Renaissance²³? On connaît le traducteur, l'auteur, l'éditeur, l'imprimeur et le grammairien qui s'est rendu célèbre par la publication, en 1540, d'une brochure de quarante pages intitulée la *Manière de bien traduire d'une langue en aultre*. Mais connaît-on l'assassin?

Le 31 décembre 1536, Dolet commet un meurtre à Lyon. Assailli dans la rue par un de ses ennemis, un peintre du nom de Compaing, il se retrouve, l'épée sous la gorge, en situation de

légitime défense et expédie l'artiste *ad patres*. Une bande de truands armés se lancent alors à sa poursuite, mais Dolet réussit à leur échapper et s'enfuit à Paris, où il obtient la clémence de François I^{er}.

Son pardon royal en poche, Dolet reprend la route de Lyon, sûr de pouvoir continuer à y vivre en toute impunité. Tel n'est pas le cas. Dès qu'il y remet le pied, le traducteur est aussitôt appréhendé et jeté en prison. Les autorités locales lui sont farouchement hostiles et ne tiennent aucun compte du document royal qui, comble de malheur, n'a pas été dûment enregistré.

Dolet passe près de deux mois à la prison de La Rouane. Même si une condamnation à mort pèse contre lui, il n'en continue pas moins à traduire. Du fond de son cachot, il met en français les trois premiers livres des *Tusculanes* de Cicéron. Les deux premières questions de ce dialogue supposé sont : « La mort est-elle un mal? » et « La douleur est-elle le plus grand de tous les maux? » Le traducteur juge que cette œuvre est « très utile & nécessaire pour resister a toute vitieuse passion d'esprit; & parvenir au mespris, & contempnement de la mort²⁴ ». Cette réflexion philosophique constituait un choix fort judicieux dans les circonstances. Une fois imprimée, la traduction de Dolet est confisquée et brûlée, comme bien d'autres travaux profanes à l'époque.



L'humaniste voue une grande admiration à Cicéron. Dans les épreuves, il trouve chez cet auteur « païen » consolation et réconfort, ce que ne lui apporte pas le christianisme. Il adhère totalement à la philosophie cicéronienne et à sa conception de la vie et de la mort. Comme son maître à penser, il croit que l'homme recèle en lui-même tout ce qu'il faut pour parvenir au bonheur. L'immense intérêt qu'il porte à l'œuvre de Cicéron lui acquiert la réputation, dangereuse à l'époque, de libre penseur. Les inquisiteurs l'ont à l'œil.

En 1546, notre homme est accusé d'hérésie par le Saint-Office. Les charges qui pèsent contre cette « tête forte » sont lourdes. Parmi celles-ci, le tribunal de l'Inquisition lui reproche d'avoir *délibérément* commis un contresens dans une de ses traductions. Le malheureux avait mis dans la bouche de Socrate les paroles fatidiques suivantes :

Pour ce qu'il est certain que la mort n'est point aux vivants: et quant aux defunctz, ilz ne sont plus: doncques la mort les attouche encores moins. Parquoy elle ne peult rien sur toy, car tu n'es pas encores prest à décéder; et quand tu seras decédé, elle n'y pourra rien aussi, attendu que tu ne seras plus *rien du tout*²⁵.

« La censure jugea que ce *rien du tout* ne figurait pas dans l'original, était contraire à l'intention de l'auteur, mettait en doute l'immortalité de l'âme et ne pouvait avoir été dicté que par l'hérésie²⁶. » Le jour de son 38^e anniversaire, le traducteur expia sa faute sur le bûcher après avoir été préalablement étranglé. Tel a été le tragique destin de celui qui a introduit dans la langue française les mots « traducteur » et « traduction ». Emprisonné et condamné à mort, Dolet a fait de la traduction pour tuer le temps. Ironie du sort, c'est une traduction qui le tua!



Le solitaire de Port-Royal **Louis-Isaac Lemaistre de Sacy** (1613-1684), ami de la prière, de l'étude et du silence, s'est acquis une réputation d'excellent traducteur « de Térence qu'il épure, de *L'imitation de Jésus-Christ* (1662), des *Psaumes* (1665), du *Nouveau Testament* (1667) [...] et de tout l'Ancien Testament²⁷ [...] ». Ce janséniste, directeur spirituel de Blaise Pascal, est pris dans les conflits qui opposent les Messieurs de Port-Royal à Louis XIV. Victime de persécutions, il est emprisonné à la Bastille du 13 mai

1666 au 14 novembre 1668. Pendant ces deux années et demi, il profite de ses loisirs cloîtrés pour continuer la traduction de l'*Ancien Testament* d'après la *Vulgate*, traduction commencée par son frère Antoine. Quant à son *Nouveau Testament*, publié clandestinement à Mons, il est condamné par le pape dès 1668 parce que Sacy l'a traduit en français et avec des inflexions jansénistes. Après sa libération, Lemaistre de Sacy se consacre à la révision de sa traduction et à la rédaction des *Commentaires* accompagnant chacun des livres de la Bible. Il est le maître d'œuvre d'une des premières traductions en langue française de la Bible, dite *Bible de Port-Royal* ou *Bible de Sacy*. Concernant la traduction, le traducteur estimait que « c'est tuer un auteur que de le mal traduire²⁸. »

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, un diplômé en langue classique de l'Université de Dublin du nom de **Usher Gahagan** est trouvé coupable de contrefaçon : il rognait les pièces d'or pour en frapper de nouvelles. Dans une taverne, son état d'ébriété lui fait commettre l'imprudence de se vanter de ce comportement délictueux, sévèrement puni à l'époque. Dénoncé, il est aussitôt arrêté. Au cours de son procès, on apprend que le faux-monnayeur, qui n'était pas dépourvu de talent²⁹, travaille à la traduction latine d'une œuvre d'Alexander Pope, *Essay on Criticism*. Le juge, sans doute grand admirateur de Pope, accorde alors un sursis au traducteur faux-monnayeur afin de lui permettre d'achever sa traduction. Le condamné met près de deux ans pour terminer son travail, donnant ainsi raison à John Dryden qui affirma que « frapper des expressions n'est pas aussi facile que frapper des pièces de monnaie³⁰ ». Et qui ne serait pas perfectionniste en pareilles circonstances? Quoi qu'il en soit, une fois sa traduction achevée, le traducteur fut pendu comme prévu. Son exécution eut lieu le 28 février 1749.



Alexander Pope



Le comte **Pierre Daru** (1767-1829), qui sera membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences et Pair de France, est incarcéré sous Robespierre pour des motifs frivoles. Durant sa détention, il traduit en vers les *Œuvres lyriques* d'Horace, son œuvre de prédilection. Alphonse de Lamartine dira de cette entreprise qu'elle a été « commencée dans les cachots de la Terreur, poursuivie et achevée

enfin dans les camps, dans les palais, à travers toutes les vicissitudes d'une vie si pleine et si agitée³¹ ». Le comte Daru a eu la vie sauve grâce à la chute de Robespierre. Sa traduction, parue en 1797, est bien accueillie par la critique.

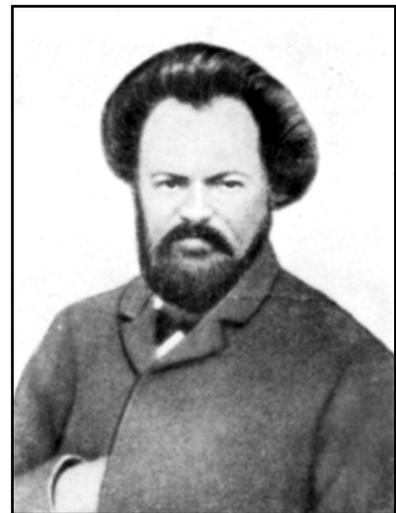
À la même période, **Pierre-Louis Ginguené** (1748-1816), journaliste, écrivain, professeur et poète, est allé rejoindre sous les verrous de Saint-Lazare d'autres partisans des idées de la



Révolution. Comme le comte Daru, il s'occupe à des travaux de traduction dans sa cellule. Pour se préparer à la mort, cet élève enthousiaste de Jean-Jacques Rousseau traduit le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme. Il écrit à son amie Nancy sur un bout de papier qu'il cache dans le linge sale qu'il renvoie à la buanderie : « Le tableau simple et touchant de la mort de l'homme juste, résigné à son sort et consolant lui-même ses inconsolables amis, est une des plus belles choses que l'Antiquité nous ait laissées. Puisque nul n'est à l'abri de la cigüe, il importe à tout le monde d'apprendre comment un sage doit la boire³². »

Étienne Dolet avait traduit *Les Tusculanes* dans des circonstances semblables pour les mêmes raisons. Comme beaucoup d'autres révolutionnaires, Ginguené recouvra sa liberté le 9 thermidor.

Le nihiliste russe **Sergei Stepniak**, de son vrai nom Sergeï Mikhaïlovitch Kravtchinskiï (1852-1895), combat six mois en Bosnie-Herzégovine aux côtés des rebelles afin de repousser les Turcs. La rébellion ayant échoué, il s'enfuit en Italie, où il participe à des activités révolutionnaires jusqu'à ce qu'on l'arrête en possession d'une arme à feu. En prison, il apprend l'espagnol et l'italien – il a déjà une connaissance pratique de l'anglais, de l'allemand et du français – et il se met à traduire des ouvrages italiens. Il recouvre sa liberté en 1878 lorsque Humbert I^{er} en montant sur le trône décrète une amnistie générale. Deux ans plus tard, Stepniak assassine le chef de police de Saint-Pétersbourg, le général Mezentsev, et trouve refuge en Angleterre. Il s'y lie d'amitié avec Constance Garnett (1861-1946) et devient son amant. C'est lui qui incite la jeune femme à se lancer en traduction littéraire pour faire connaître les auteurs russes. Grâce aux traductions sensibles et intelligentes de cette traductrice remarquable, les lecteurs anglais ont pu faire la découverte de Dostoïevski, Gogol, Tchekhov,



Tolstoï et Tourgueniev³³. Il y a des révolutions politiques comme des révolutions littéraires. Charles Nodier (1780-1844) n'a-t-il pas écrit : « Le vrai révolutionnaire en littérature, c'est le traducteur, homme passif par son métier, actif par son influence³⁴. »



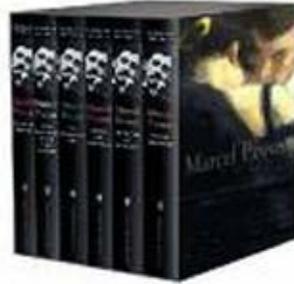
La première traduction espagnole de l'œuvre célèbre de Rabelais, *Gargantua*³⁵, date de 1905. L'avocat **Eduardo Barriobero y Herrán** (1875-1939), premier traducteur espagnol de cette œuvre, explique dans la préface de sa traduction que l'on n'avait pas traduit Rabelais avant cette date pour des raisons d'ordre moral, la censure l'ayant mise à l'index. Barriobero y Herrán a rédigé une bonne partie de sa traduction en prison. Il s'était retrouvé derrière les barreaux car il avait eu le malheur de publier un article que les autorités espagnoles n'avaient pas du tout apprécié³⁶. Plus tard, condamné par les franquistes comme anarchiste, il a fini ses jours devant un peloton d'exécution.

Le traducteur, journaliste et lexicographe **Abraham Elmaleh** (1885-1967) raconte qu'en 1916, en pleine guerre mondiale, il fut arrêté, emprisonné à Jaffa, puis exilé à Damas où, tenu au secret avec cent cinquante autres prisonniers politiques, il pourrissait dans les geôles du Khan el-Pacha. Il avait la chance d'être le gendre du grand rabbin de Damas. C'est ainsi qu'il eut droit à un régime de faveur et put obtenir une Bible, un dictionnaire unilingue arabe et une version du célèbre livre de *Kalila et Dimna*. Il n'osa pas faire la demande d'un dictionnaire arabe-français, ce qui lui aurait été refusé, car le français était alors considéré comme la langue de l'ennemi. Pendant plusieurs mois, sa seule activité est la traduction : « Le travail de la traduction me rendit la vie plus agréable, confia-t-il. J'en vins à oublier tout ce qui se passait autour de moi... le monde entier était à feu et à sang, mais cela me laissait indifférent. Toutes mes énergies, toutes mes pensées étaient centrées sur la traduction de ce joyau oriental que je m'efforçais d'*adapter*, de *polir* et d'*améliorer*³⁷. » Le récit de son expérience de traduction en prison se termine par un proverbe fort à propos : « À quelque chose malheur est bon. » La traduction l'a aidé à supporter les désagréments de son emprisonnement.



Plus près de nous, un Grec du nom de **Pavlos Zannas** traduisit Marcel Proust dans les geôles de la junte des Colonels. Après avoir obtenu un diplôme en science politique de l'Université de

Genève, Zannas retourne vivre dans sa ville natale de Thessalonique, où il anime la vie culturelle. Au cours de l'année qui suit le putsch militaire de 1967, il est arrêté pour appartenance au réseau de résistance, traduit en cour martiale et condamné à dix ans et demi de prison. Son crime : avoir traduit des émissions étrangères insérées dans les bulletins clandestins du réseau.



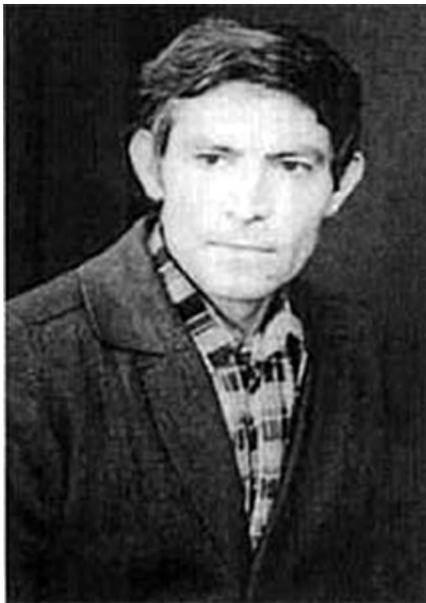
Une fois en prison, Zannas, alors âgé de 40 ans, se met à traduire *À la recherche du temps perdu* en grec démotique. L'œuvre choisie était tout indiquée pour occuper ses longues années de réclusion. Les trois premiers volumes paraissent en 1971 et obtiennent un succès retentissant auprès des lecteurs et des critiques. Le poète et Prix Nobel de littérature Georges Séféris, touché par le sort injuste fait au traducteur, écrit : « Le destin a voulu que le livre du temps fût placé entre les mains d'un condamné politique ayant à purger une peine ridiculement longue si l'on pense au délit pour lequel on dit l'avoir puni³⁸. » Une fois de plus, le choix de l'ouvrage traduit avait un sens pour le traducteur et lui procurait un soutien moral.

Tous ceux qui traduisent en prison ne sont pas forcément des criminels, des révolutionnaires ou des prisonniers politiques. Il existe au moins un cas de « faux terroriste ». En juillet 1985, un traducteur au service du gouvernement canadien se rend de Moncton à Winnipeg pour des raisons familiales. Au retour, il rapporte dans son bagage à main un texte à traduire de deux cents pages, un recueil de biographies d'anciens combattants à relire et un bison en peluche destiné à son jeune fils.

Au moment où il s'apprête à passer dans le portique de détection à l'aéroport, la préposée lui demande son sac pour en vérifier le contenu. Il lui répond qu'il aimerait bien le garder, car le sac ne contient que du papier et un bison en peluche. Mais la préposée insiste. Le traducteur obtempère et lui lance, à la blague, que la bombe est dissimulée dans son gobelet de café. La femme en uniforme le fixe du regard, impassible. Croyant qu'elle ne l'a pas compris, le « faux terroriste » lui répète ce qu'il vient de lui dire. La préposée ne fait ni un ni deux et appelle un agent de la GRC. Aussitôt sur les lieux, celui-ci confisque le sac et le gobelet suspect et conduit le

loustic au poste de police.

Enfermé dans une cellule « sèche », comme on dit dans le milieu, le traducteur peut récupérer son sac et continuer à traduire son texte de deux cents pages en toute tranquillité jusqu'à ce qu'on le conduise au centre de détention provisoire. Là, on ne plaisante pas. On le dépouille une seconde fois de tous ses effets personnels et on le fiche comme s'il était un dangereux terroriste ou un criminel recherché par Interpol. Le traducteur passe la nuit en prison. Le lendemain matin, il comparaît devant un juge de la Cour provinciale du Manitoba. Libéré le même jour, il récupère une seconde fois son texte original, sa traduction et ses autres effets personnels. Quelques mois plus tard, la justice laisse tomber les accusations qui pesaient contre lui³⁹. Lorsque Carlos Batista a écrit qu'« un traducteur sera toujours vu comme un terroriste », il n'avait pas à l'esprit ce genre de « faux terroriste » qui s'autoproclament tels dans les aéroports, mais la langue étrangère que le traducteur prend en otage⁴⁰.

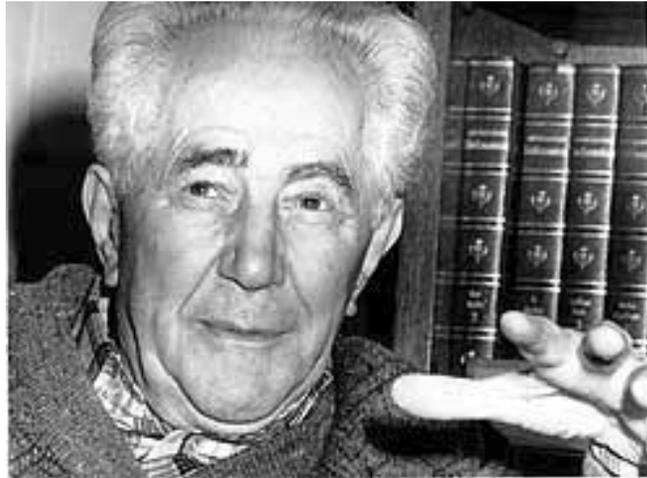


Le poète et traducteur ukrainien **Vasyl Stus** (1938-1985), ardent militant des droits de l'homme, est arrêté par le KGB le 12 janvier 1982 pour « activité et propagande antisoviétique » et pour avoir publié ses poèmes en Occident. Pendant sa détention au camp soviétique des répressions politiques, Perm-36, l'un des plus sévères, ce « dangereux criminel d'État » compose des poèmes et traduit Goethe, Rilke et Brecht, dans des conditions de vie abominables. Un comité international d'universitaires, d'écrivains et de poètes propose sa candidature pour le Prix Nobel de littérature de 1986, mais le dissident est mort mystérieusement en septembre 1985. Il avait 47 ans. Ses poèmes et ses traductions ont été confisqués⁴¹,

comme au temps de l'Inquisition. Vasyl Stus a laissé son nom à un prix de traduction poétique.

Le 20 avril 1995 meurt, à l'âge de 83 ans, **Milovan Djilas**, homme politique, écrivain et traducteur de l'ex-Yougoslavie. Dans sa jeunesse, il fait des études de philosophie et de droit et devient membre du Parti communiste. Il séjourne une première fois en prison de 1933 à 1936 pour avoir critiqué la monarchie. Sa loyauté envers Staline est totale jusqu'à ce qu'il commence à côtoyer le dictateur, dont il n'apprécie guère les méthodes et les atrocités. Il est un des artisans de la fin de la tutelle soviétique sur la Yougoslavie en 1948. Lorsqu'il occupe la fonction de vice-

président du pays, en 1953, on voit en lui le successeur du maréchal Tito.



Milovan Djilas est un homme de principes. L'intégrité, le courage et le sens de la justice sont des qualités dont il est pourvu. Il n'hésite pas à critiquer ses collègues du Parti lorsqu'ils s'approprient les privilèges et les richesses de la « bourgeoisie » tant décriée. Ses critiques du régime communiste lui valent trois autres années de détention. Dans deux livres publiés à l'étranger, il dénonce la nouvelle classe de privilégiés et qualifie Staline de « plus grand criminel de l'histoire ». Il n'en faut pas plus pour que le régime fasse taire cette voix insolente en le jetant de nouveau en prison. Il y séjourne de 1958 à 1961, puis de 1962 à 1966, et passe vingt mois en isolement cellulaire.

Très tôt, Milovan Djilas s'est intéressé à la traduction. En 1939-1940, désireux d'améliorer son russe, il traduit le roman de Maxime Gorki, *Vie de Klim Samguine*. Outre le russe, il apprend le français et l'anglais. Au cours des neuf années qu'il passe en prison entre 1958 et 1966, il subit le harcèlement continu de ses geôliers, depuis la confiscation de ses lettres jusqu'à la perte de tous ses privilèges, dont celui d'avoir du papier à écrire. Il en est privé pendant deux ans. C'est néanmoins au cours de ces deux années qu'il traduit *Le Paradis perdu*⁴² en serbo-croate. Cette traduction il doit la transcrire sur des feuilles de papier hygiénique. Dans son *Journal*, à la date du 28 août 1964, il note : « Aujourd'hui, j'ai eu la permission d'acheter du papier à écrire et de recevoir une plume de chez moi⁴³. » Le 13 septembre, il consigne ce détail : « Je viens de finir d'écrire la page 3000 sur le papier hygiénique⁴⁴. » Onze jours plus tard, il revient sur le sujet qui revêt pour lui une grande importance :

J'ai enfin du papier à écrire; je l'ai acheté au magasin de la prison. J'ai terminé le Chapitre IX de la Partie III du Livre II sur la page 3126 du papier hygiénique. J'ignore combien cela fera de pages dactylographiées. Ce n'était pas commode d'écrire sur du papier hygiénique, mais maintenant je vais avoir une idée plus précise de la longueur du texte. Je vais néanmoins continuer à écrire sur du papier hygiénique mes notes de travail et ma première version en prose du poème de Milton pour ne pas gaspiller mon papier à écrire qui est assez cher. Depuis plusieurs jours, j'écris sur du vrai papier; c'est tellement plus agréable et plus facile⁴⁵.

Le traducteur dissident s'est beaucoup identifié au héros du *Paradis perdu*. « Il aura vu sans doute dans les développements complexes du poème épique de Milton l'image de son propre combat. Lui aussi, à son époque, comme Blake a dit de Milton "a été du côté du diable sans le savoir"⁴⁶. » Sa vie durant, Milovan Djilas a lutté contre l'orthodoxie marxiste et les abus du pouvoir. « Les gens dogmatiques, écrira-t-il, représentent la pire tragédie pour l'humanité⁴⁷. » Ou encore : « Toute doctrine qui tend vers l'absolu devient inévitablement une religion⁴⁸. » Dans sa cellule, il a aussi tenu un journal et écrit un volumineux roman. Traduire et écrire constituaient pour lui les seules activités capables de le garder sain d'esprit, confia-t-il. Une fois libéré, l'ex-prisonnier politique s'est vu retirer son passeport, son téléphone a été mis sous écoute et sa correspondance a été interceptée. Mais en traduisant *Le Paradis perdu* et en poursuivant son œuvre d'écrivain et sa réflexion sur la condition humaine, Milovan Djilas a démontré que la culture transcende les forces du mal.

Comme on le voit, sous les régimes totalitaires, l'attitude des censeurs, sanglés dans leur corset idéologique, ne vaut guère mieux que celle des grands pontifes de la religion, campés sur leurs positions dogmatiques et leurs certitudes. Selon Milovan Djilas, l'idéologie communiste est une pseudo-religion⁴⁹. Intellectuels et traducteurs qu'on muselle paient souvent le prix de ces abus de pouvoir. Le traducteur et militant chez Amnistie Internationale Raynald Adams a écrit :

La répression contre les traducteurs et les interprètes, souvent anonymes, prend deux formes. D'une part, ils peuvent être victimes d'un harcèlement politique injustifié, emprisonnés, exilés, torturés ou même tués par leur propre gouvernement ou un groupe d'opposition. D'autre part, leur droit légitime de s'exprimer dans les

médias libres et indépendants, la littérature et d'autres formes d'expression culturelle est violé puisque leur travail est censuré⁵⁰.

« Si un traducteur doit payer son travail de sa vie ou de sa liberté, a bien vu Anthony Pym, c'est que les enjeux de son activité sont parfois plus élevés qu'on ne le croit⁵¹. » Nous en avons vu de nombreux exemples dans les pages qui précèdent.

Conclusion

Tous les cas cités de traducteurs emprisonnés montrent à l'évidence que la traduction est un lieu de pouvoir. La traductrice canadienne Betty Bednarski a écrit : « Inséparable du contexte historique dans lequel elle se pratique, la traduction est rarement innocente, rarement à l'épreuve des idéologies, toujours plus ou moins *intéressée*. Accompagnant les grands renouveaux culturels, mais aussi les grands colonialismes, servant – ou menaçant – les projets nationaux, elle n'est pas étrangère aux jeux de pouvoir⁵². »

La traduction, en effet, pratique des brèches dans le mur des langues, mais aussi dans les forteresses idéologiques. Elle fissure la pensée monolithique, ébranle les positions dogmatiques, confronte les intégrismes réducteurs. La traduction teste la tolérance des sociétés à la diversité d'opinions et au pluralisme culturel. Pour un individu ou une société, elle représente un moyen sûr d'élargir ses horizons, mais à la condition de ne pas avoir peur de l'Autre et de ses différences, de ne pas voir dans l'étranger une menace, mais une source vive d'enrichissement mutuel. Une vision du monde qui n'est pas pluraliste, c'est-à-dire ouverte et accueillante, est une vision oppressante qui brime les libertés individuelles. La traduction apporte la preuve que les êtres humains, tout comme les sociétés, ont besoin des autres pour se définir, progresser et parfois renaître.



Partout où des libertés sont bafouées, des traducteurs qui attachent du prix au respect de la dignité humaine représentent une menace pour les régimes totalitaires et les orthodoxies,

religieuses ou idéologiques. Les bûchers, les excommunications, les fatwas, les chaînes, les échafauds, les exécutions sommaires, les peines de réclusion sont autant de manifestations sinistres de l'intolérance de ces régimes et de ces doctrines à œillères envers les traducteurs.

Le philosophe et traducteur Marc de Launay a lancé en boutade lors des *Douzièmes Assises de la traduction littéraire* (Arles, 1995) : « L'original du Coran est gardé au ciel. L'original de la Bible est entre les mains des traducteurs⁵³. » Il n'existe, en effet, aucun original de la Bible, pourtant un des livres les plus traduits dans le monde. Cela explique sans doute qu'à l'époque de la Réforme la traduction soit devenue une querelle de traducteurs et une affaire d'État. André Lefevre avait raison d'affirmer que « les traducteurs de la Bible ne vont pas au bûcher parce qu'ils ne connaissent pas le grec, mais parce que leur façon de traduire menace les détenteurs du pouvoir⁵⁴. » Par ailleurs, l'Algérien Ali Mérad, spécialiste de la pensée islamique moderne et professeur émérite à l'Université de Paris III Sorbonne-Nouvelle, nous apprend qu'« environ 15 % seulement des musulmans sont arabophones⁵⁵. » Ce serait donc une erreur de penser que la majorité des musulmans peut se passer d'une version traduite du Coran.

Les sociétés enfermées dans une burqa idéologique sont celles qui font la vie dure aux traducteurs militants. Si le premier sens du mot traduire est « transposer d'une langue à une autre », ce mot a, comme deuxième acception, celle d'« *exprimer* en utilisant les moyens du langage », exprimer, c'est-à-dire extérioriser, révéler, manifester. La traduction rend visible, elle est un révélateur, au sens photographique du terme. Elle sert alors à dénoncer des situations inacceptables et devient une arme de contestation. Des traducteurs engagés, visionnaires, rebelles parfois, font le choix risqué de s'exprimer librement et refusent le bâillon qu'on cherche à leur imposer. C'est pourquoi sous certains régimes autocratiques et dans certains contextes historiques traduire est un crime passible de la prison ou de l'échafaud. « De toutes les injustices dont les traducteurs ont droit de se plaindre, a écrit Jean d'Alembert au Siècle des lumières, la principale est la manière dont on a coutume de les censurer⁵⁶. » Mais, la traduction ayant la capacité de libérer l'esprit, les traducteurs censurés qui continuent à traduire sous les verrous font un pied de nez à leurs juges en restant des hommes libres.

Épilogue

Si des traducteurs sont emprisonnés pour avoir traduit des ouvrages interdits et si, une fois incarcérés, certains d'entre eux ont continué à faire de la traduction, il est arrivé, si étonnant que cela puisse paraître, que des prisonniers se soient vu offrir un poste de traducteur alors qu'ils étaient toujours en prison.

Un médecin d'origine allemande qui avait assassiné sa femme connut une deuxième existence grâce à l'infirmière visiteuse qu'il avait épousée après avoir purgé sa peine. Il manifestait un réel don pour la traduction. Mis au courant de la chose, un représentant d'un grand service public de traduction au Canada se rendit au centre de détention pour recruter ce meurtrier. Bien qu'ayant perdu le droit d'exercer la médecine, la science médicale le passionnait toujours et ce traducteur publia de remarquables glossaires en Europe et au Canada. Il sera même élu à la présidence d'une association professionnelle de traducteurs et d'interprètes. Sujet à certaines bizarreries, ce bon vivant à l'humeur joviale disparaissait pendant plusieurs jours, sans que personne ne sache ni où ni pourquoi.

Ce cas n'est pas unique. Un brillant avocat qui s'était permis de puiser sans scrupule dans les comptes en fidéicommiss de ses clients avait fini derrière les barreaux. Il n'y est pas resté très longtemps, mais il était encore sous les verrous lorsque le même service de traduction l'a recruté comme traducteur⁵⁷.

Ces deux cas, sans doute uniques dans les annales de la traduction, ne font pas pour autant du milieu carcéral un centre de recrutement de traducteurs.

Notes

¹ *Commerce*, Montréal, Les Éditions Variétés, 1947, p. 131.

² « Pour une parole libre », *La Presse*, 5 novembre 2009, p. A-14.

³ Texte officiel de l'Église catholique depuis le Concile de Trente (1546).

⁴ Anouar Abdallah *et al.*, *For Rushdie. Essays by Arab and Muslim Writers in Defence of Free Speech*, New York, G. Braziller, 1994, 302 p.

⁵ « Il y a cinq ans que Salman Rushdie survit au fanatisme musulman », *La Presse*, 13 février 1994, p. B-5. Aussi Steven R. Weisman, « A Translator of Rushdie's Novel Is Slain at a Japanese University », *The New York Times*, 13 juillet 1991, p. 1, 5. L'éditeur britannique de Rushdie a lui aussi reçu des menaces de mort, tandis que l'éditeur norvégien, William Nygaard, a échappé à une tentative de meurtre et a été grièvement blessé par balle devant son domicile, à Oslo.

⁶ Cité dans « Quelques opinions russes sur la traduction », *Babel*, vol. 25, n° 1, 1979, p. 57. Vassili Trediakovski (1703-1769).

⁷ *Le voyage de traduire* [c1992], Creil, Bernard Dumerchez, 1997, p. 54-55.

⁸ Oliver Teves, « Philippines arrests alleged militant wanted by US », Associated Press, 16 décembre 2009, <http://www.wtop.com/?nid=385&sid=1694084>.

⁹ <http://www.quran-farsi.net/Quran/FarsiMenu01.htm>

¹⁰ International Center for Law and Religion Studies, « Afghan Court Upholds 20-Year Sentence for Two Convicted of Translating Quran without Original Arabic Text », février 2009. Internet. [Notre traduction].

¹¹ Le plus important groupe de pentecôtistes dans la mouvance protestante évangélique.

¹² Cité dans Laura-Julie Perreault, « Vague de pendaison imminente en Iran », *La Presse*, 3 février 2010, p. A-17.

¹³ Monique Dorizon, « Libération de Ngawang Phulchung », 5 novembre 2007. <http://www.tibet-info.net/www/Liberation-de-Ngawang-Phulchung.html>.

¹⁴ *International PEN. Writers in Prison Committee. Half-Yearly Caselist to 30 June 2009*, Londres, p. 94. <http://www.internationalpen.org.uk/files/dmfile/CaselistJul09.pdf>

¹⁵ La collection d'une quarantaine de titres compte une dizaine de traductions d'œuvres littéraires grecques, autant d'ouvrages sur la question arménienne et plusieurs livres sur les Juifs et les Kurdes en Turquie.

¹⁶ Dora Sakayan est née en 1931 à Salonique, en Grèce. Après l'obtention d'une licence en langues étrangères de l'Institut pédagogique d'Erevan, elle a fait des études de doctorat en philologie germanique à l'Université Lomonosov de Moscou. Elle a été professeure d'allemand à l'Université McGill (Montréal) et est l'auteure de nombreux ouvrages en allemand, en arménien, en russe et en anglais.

¹⁷ Une version française, traduite de l'anglais par Ethel Groffier, est parue aux Éditions L'Harmattan en 2000, *Smyrne 1922. Entre le feu, le glaive et l'eau. Les épreuves d'un médecin arménien*, 130 p. L'ouvrage a été traduit en huit autres langues.

¹⁸ Vol. 51, n° 3, 1999.

¹⁹ Pour une traduction anglaise de ce poème, voir <http://www.iranian.com/Arts/2002/August/Khalil/index.html>

²⁰ <http://www.aiic.net/ViewPage.cfm/page309.htm>.

²¹ <http://www.info-turk.be/328.htm>

²² Chitra Ragavan, « A Spy Who Changed History », *U.S. News & World Report*, 10 novembre 2003, p. 40-41.

²³ Richard Christie, *Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance : sa vie et sa mort*, trad. de l'anglais sous la dir. de l'auteur par Casimir Stryenski, Paris, Fischbacher, 1886, xxii-557 p.

²⁴ *Ibid.*, p. 532.

²⁵ *Ibid.* p. 443.

²⁶ Edmond Cary, *Les grands traducteurs français*, Genève, Librairie de l'Université, 1963, p. 14.

²⁷ *Les Bibles en français. Histoire illustrée du Moyen Âge à nos jours*, publ. sous la dir. de Pierre-Maurice Bogaert, Turnhout, Brepols, 1991, p. 148.

²⁸ *Poème de S. Prosper* [c1655], cité dans Roger Zuber, *Les « belles infidèles » et la formation du goût classique*, Paris, A. Colin, 1968, p. 117.

²⁹ Il avait proposé à des éditeurs une version latine de *Essay on Man* d'Alexander Pope (1688-1744).

³⁰ *Essays of John Dryden*, publ. sous la dir. de W. P. Ker, New York, Russell & Russell, 1961, t. II, p. 232. [Notre traduction].

³¹ Alphonse de Lamartine, « Discours de réception à l'Académie française », dans *Œuvres complètes*, Paris, C. Gosselin, Furne, Pagnerre éditeurs, 1847, t. I, p. 13-14.

³² Cité dans Antoine Guillois, *La marquise Condorcet, sa famille, son salon, ses amis, 1764-1822*, Paris, Paul Ollendorff, éditeur, p. 151.

³³ Richard Garnett, *Constance Garnett. A Heroic Life*, Londres, Sinclair-Stevenson, 1991, p. 84-87.

³⁴ « Du mouvement intellectuel dans la littérature et dans les arts sous le Directoire et le Consulat », dans *Revue de Paris*, t. 11, 1834, p. 249.

³⁵ La première publication de l'œuvre remonte à 1534.

³⁶ Amparo Hurtado Albir, *La notion de fidélité en traduction*, Paris, Didier Érudition, 1990, p. 156.

³⁷ Colette Touitou-Benitah, « Abraham Elmaleh, l'attrait de l'Orient, le leurre de l'Occident », dans *Portraits de traducteurs*, publ. sous la dir. de J. Delisle, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 246.

³⁸ Anne Philippe, « Traduire Proust en prison », *Le Devoir*, 25 novembre 1971, p. 17.

³⁹ Alain Otis, communication personnelle, 27 septembre 2009.

⁴⁰ *Bréviaire d'un traducteur*, Paris, Aléa, 2003, p. 90.

⁴¹ Raynald Adams, « Is the Act of Translating a Criminal One? », *InformATIO*, vol. 22, n° 4, 1993, p. 10.

⁴² Ce long poème de John Milton (*Paradise Lost*), publié en 1667, traite de la vision chrétienne de l'origine de l'Homme. Il évoque la tentation d'Adam et Ève par Satan, puis leur expulsion du jardin d'Éden. Ce texte a été traduit en français par Chateaubriand, lors de son exil en Angleterre. Louis Racine, Nicolas-François Dupré de Saint-Maur et Jacques Delille avaient aussi traduit cette œuvre antérieurement, mais la version de Chateaubriand est la plus célèbre. Bien qu'athée, Milovan Djilas reconnaît que la religion peut apporter réconfort et consolation aux hommes.

⁴³ Milovan Djilas, *Parts of a Lifetime*, trad. du serbo-croate et publ. sous la dir. de Michael et Deborah Milen-Kovitch, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1975, p. 123. [Notre traduction].

⁴⁴ *Ibid.*, 124. [Notre traduction].

⁴⁵ *Ibid.* [Notre traduction].

⁴⁶ *The Economist*, 29 avril 1995, p. 121. [Notre traduction].

⁴⁷ Milovan Djilas, *Parts of a Lifetime*, p. 298. [Notre traduction].

⁴⁸ *Ibid.*, p. 299. [Notre traduction].

⁴⁹ *Of Prisons and Ideas*, trad. du serbo-croage par Michael Boro Petrovich, San Diego, Harcourt Brace Jonanovich, 1986, p. 117.

⁵⁰ Raynald Adams, *op. cit.*, p. 10. [Notre traduction].

⁵¹ *Pour une éthique du traducteur*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa / Arras, Artois Presses Université, 1997, p. 12.

⁵² « La traduction comme lieu d'échange », dans *Échanges culturels entre les deux solitudes*, publ. sous la dir. de Marie-Andrée Beaudet, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université Laval, 1999, p. 126.

⁵³ Arles, Actes Sud, 1996, p. 133.

⁵⁴ « Translation: Its Genealogy in the West », dans *Translation, History and Culture*, publ. sous la dir. de S. Bassnett et A. Lefevere, Londres / New York, Pinter Publishers, 1990, p. 16. [Notre traduction].

⁵⁵ *L'exégèse coranique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 3.

⁵⁶ « Observations sur l'art de traduire » [c1763], dans *Œuvres de d'Alembert*, Genève, Slatkine Reprints, 1967, t. IV, p. 42.

⁵⁷ Information communiquée par Roland Wesemaël, gestionnaire au Bureau de la traduction du Gouvernement canadien, 25 septembre 2009.